L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN 21 FEVRIER 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI MATIN, 21 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR!

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale — Un terrain dans la Deuxième District, dans l'îlot borné par les rues Dauphine, Remparts, Ste. Anne et Bourgogne.—Aussi le fonds d'une pharmacie, situé à l'angle des rues Jackson et Magasins.

Par G. de Verteuil & Co., dans la salle des dames de l'Hôtel St. Louis—meubles de salon, chambres à coucher, etc., etc.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan—Bottes, souliers fins, broderie.

Par Hoffman, Marks & Co., rue de Chartres—Capsules avariées.

Par S. Guinault, rue Tréné, entre Bienville et Conti—Café et restaurant.

Par D. E. Morphy, aux Nos 108 et 110 rue des Magasins—Chocolate ; lait condensé.

ATTENTION!

☞ Propriété améliorée de valeur à l'encan par le Shérif.

Nous appelons l'attention publique sur la vente aux enchères qui aura lieu aujourd'hui, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du Shérif, d'un terrain et d'une portion de terre, avec la spacieuse maison de résidence haute, en briques, couverte en ardoises, avec ses dépendances, portant le No 42 de la rue Damaine, entre celles des Remparts et Bourgogne.

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

ATTENTION!

☞ Pharmacie et meubles à l'encan par le Shérif.

Aujourd'hui, à 6 heures P. M., sur les lieux, à l'angle des rues Jackson et des Magasins, le Shérif procèdera à la vente aux enchères publiques du fonds d'une pharmacie et d'un lot de meubles et d'effets.

ATTENTION!

Tomates et Pickles. — Voir l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

Lait. Lait. — Voir l'annonce de D. E. Morphy encanteur.

SPECTACLES.

Samedi, 21 février 1874.

OPÉRA.—A midi et le soir, La Traviata: le soir, Roland à Roncevaux.

ACADÉMIE.—A midi et le soir, La Somnambule.

VARIÉTÉS.—A midi et le soir, Les Frères Davenport.

Un noble exemple.

Il y a deux jours, le télégraphe nous transmettait la protestation courageuse faite dans le parlement allemand, par l'un des députés de l'Alsace-Lorraine. "L'Allemagne, a-t-il dit, a violé les principes qui doivent être obligatoires pour les nations civilisées. L'annexion faite par l'Allemagne est illégale. Nous sommes envoyés pour proclamer notre affection pour notre patrie française et votre acte de violence nous empêche de vous regarder comme des frères."

Ces nobles paroles ont dû avoir de l'écho dans le cœur des députés de la Pologne prussienne, et des duchés, lorsqu'ils ont refusé de voter l'annexion, avaient ainsi si protesté contre l'absorption par la Prusse de leurs propres pays, en vertu du même droit de la force brutale.

Le jour même où le télégraphe nous apportait ce premier cri d'indignation proféré dans le parlement allemand au nom des députés alsaciens par l'un d'eux, le courrier d'Europe nous mettait sous les yeux le texte des professions de foi adressées par les candidats à leurs électeurs avant le scrutin. Nous en reproduisons quelques extraits.

Voici comment s'exprimait M. Lauth, l'ancien maire d'e Strasbourg :

"On veut savoir quelle sera mon attitude à Berlin dans le cas où je serais élu ? Je n'ai pas caché à ceux qui m'ont interrogé sur ce sujet qu'à mon sens la première et principale tâche des députés d'Alsace-Lorraine sera de répéter au Parlement allemand la fière protestation de nos représentants à Bordeaux de se refuser franchement à l'Allemagne que notre conscience ne ratifie point le fait de l'annexion. L'accueil qui sera fait à cette déclaration leur dictera la conduite à tenir ultérieurement et leur dira si leur dignité, leur commande de se retirer ou s'ils croient devoir rester à leur poste."

Nous relevons dans l'adresse de M. Grouvel le passage suivant :

Quelles promesses vous ont rapportées de Berlin ceux d'entre vous qui, dans une bonne intention, je le veux bien, mais sans délégation régulière ont été, de suite après le traité de Versailles, se jeter aux pieds du vainqueur ? Comment a-t-il été répondu à la pétition si digne de vos femmes, qui ont sollicité de l'empereur d'Allemagne la grâce de ne pas voir, on du moins pendant quelque temps, vos fils forcés de combattre ceux avec qui ils avaient défendu leur foyer et leur patrie ? Après avoir promis d'abord de vous traiter en enfants gâtés, M. de Bismarck n'a-t-il pas tout récemment déclaré que vous n'étiez plus pour lui qu'un rempart de chair, humaine contre vos anciens compatriotes ?

Contre la force il n'y a de résistance que la force, et à défaut de la force matérielle qui vous manque, la force morale vous aiders à vaincre. Comme la goutte d'eau qui creuse petit à petit le rocher, elle corrodera à la longue l'injustice et la violence.

Enfin, voici comment M. Bloch définissait la mission qu'auront à remplir à Berlin les envoyés de l'Alsace-Lorraine :

"Il faut que la voix qui s'est fait entendre à Bordeaux retentisse à Berlin ; il faut qu'elle revoudique ce qui est sain, ce qui est juste, ce qui est le principe même de la civilisation moderne; il faut qu'elle dise à l'Allemagne, qu'elle répète au monde entier :

"Un peuple d'un million et demi d'habitants a le droit de vie ; il ne peut être supprimé, il ne peut être asservi, il doit prononcer lui-même sur ses destinées. Ce droit, il le revendique à jamais, il le tient ouvert pour la génération actuelle, pour les générations futures."

Voilà le langage du véritable patriotisme. Ce sont là des hommes dignes d'être libres, et le peuple qui, sous le joug d'une oppression despotique et brutale, élit ces fiers citoyens par un vote presqu'unanime, ne doit pas perdre espoir de se voir rendre, un jour, la nationalité qui lui est chère.

Nous éprouvons un profond sentiment d'admiration et de sympathie pour ces braves et honnêtes populations de l'Alsace-Lorraine qui manifestent si hautement leur attachement pour la patrie française dont le sabre les a si violemment détachées.

En voyant leur courage, en entendant leurs énergiques protestations, nous pensons à notre propre destinée et nous puisons dans l'exemple que nous donnent ces victimes de la doctrine barbare du droit du plus fort, un nouveau courage pour persévérer dans la revendications des droits et des libertés qui nous ont été ravis.

La politique bismarckienne de "la force prime le droit" a été rudement appliquée dans cette république, aux Etats qui avaient voulu s'en séparer, mais le règne de cette politique touche à sa fin. La conscience de la nation américaine a été réveillée par les protestations incessantes des victimes, et si la majorité du Congrès refuse d'écouter la volonté populaire qui se manifeste par des indications auxquelles on ne saurait se méprendre, elle sera condamnée par le prochain verdict populaire.

Courage donc, et continuons à protester contre l'usurpation avec la confiance que le jour de la justice est proche!

Les éventails et les ombrelles sont la spécialité de Levy en ce moment. Tout le monde sait qu'il en a un magnifique assortiment et qu'il les vend à très bon marché. Tout le monde aussi, tant citadins qu'étrangers, se porte au No. 131 rue du Canal pour se procurer ces articles. Il y avait là des éventails peints en satin noir à $2 et des ombrelles à manche argenté, nouveau genre, à $3 ; presque tous ont été enlevés, mais il en reste encore quelques uns. Qu'on se hâte donc, car c'est le quatrième envoi qu'écoule Levy. Il y a un magasin de ce dernier plus de 10,000 articles de nouveauté qu'il vend au prix de $1. Le magasin, qu'on se le rappelle bien, est situé rue du Canal No 131.

☞ Ne vous laissez pas prendre aux imitations du "Vegetable Sicilian Hair Renewer de Hall". Demandez celui de Hall et n'en acceptez nul autre.

Loui iane.

Nous lisons dans le *Meschacébé* :

L'hiver a été clément, et sera vraisemblablement très court, car déjà la nature fait sa toilette de printemps, les pruniers et pêchers ressemblent à des marquis poudrés, les saules mettent leur robe verte, les oiseaux voyageurs reviennent et nous gazouillent les nouvelles des lointains pays. Le plant de cannes lève admirablement et promet une récolte meilleure que la précédente. Pourtant on ne se fie point absolument à la canne, et plusieurs habitants de nos paroisses, préoccupés du lendemain, disposent des terrains qu'ils ensemencent de graines d'oranges, ou plantent d'orangers de deux ou trois ans d'âge. Les bords du Mississippi sont très favorables à cette culture aussi gracieuse que lucrative.

—Il s'est fait cette semaine à St-Jean-Baptiste un massacre des innocents. Des centaines d'oiseaux, tombant sous le plomb des chasseurs, ont passé des régions de l'air à la broche des cuisines et ont contribué à nos repas de carnaval.

—Dans la vie, les tristesses coudoient les joies, et nous avons le regret de rapporter un déplorable accident, dont un de nos vieux amis, M. Sylvestre Breaud, a été victime samedi dernier. M. Breaud démolissait pour le compte de M. Talisferro, de Plaquemines, l'intérieur du moulin à riz de M. François Abadie, lorsqu'il est tombé du plancher supérieur de la construction, et s'est fracturé les deux poignets. Le docteur Tircuit, appelé près du malade, croit pouvoir répondre de la guérison, au prix d'un repos de cinquante à soixante jours. Ce malheur est fatal à M. Breaud, car il est, en 1863, deux doigts de la main droite coupés dans son engrenage.

Nous lisons dans le *Courrier des Opelousas* :

VISITEURS DISTINGUÉS. — Nous avons maintenant, dans notre section, un certain nombre de personnes distinguées des Etats du Nord, visitant et admirant, notre magnifique contrée. Parmi leur nombre, nous citerons plusieurs artistes, des journaux illustrés, le "Graphic", et le "Harpers Weekly", qui prennent des vues des endroits les plus remarquables.

Nous croyons savoir qu'il vient dernièrement visiter l'île de la Petite Anse, plus connue sous le nom de la Saline, ou l'île des Avery's; il est probable qu'ils visiteront aussi, les mines de soufre de Calcasieu. Nous avons l'espérance, que dans leur rapporte, aidés comme ils le seront, par des vues du pays, seront d'un grand avantage pour toute notre section de la Louisiane.

Nouvelles Diverses.

LES VISÉES MONARCHIQUES ET LE SEPTENNAT—En réponse à une nouvelle croisade en faveur d'une restauration monarchique, le *Français* publie une note qui paraît avoir été inspirée par M. de Broglie et qui n'est autre chose qu'une nouvelle définition de la forme actuelle du gouvernement.

La loi du 20 novembre fixant une durée de sept années au pouvoir du maréchal de Mac-Mahon, ceux qui attaquent le septennat rencontrent dans cette disposition de de la loi un obstacle absolu. L'Assemblée ne pourrait abréger la durée des sept ans qu'en se mettant en contradiction avec elle-même en violant le pacte solennel conclu avec le maréchal à la face du pays. Elle ne le fera pas.

Une lettre publiée dans un journal du Midi par un député de l'extrême droite déclare que, pour concilier le vote nouveau par lequel l'Assemblée revendrait sur ce qu'elle a décidé il y a deux mois, le moyen serait de faire appel à "la loyauté du maréchal." Cette prétention ne peut être admise. Le maréchal de Mac Mahon n'a pris d'engagement avec aucun parti : il ne s'est engagé qu'avec le pays ; aucun parti n'a donc le droit de demander à la loyauté du maréchal d'abréger le septennat. Le pays a, au contraire, le droit absolu de se reposer sur cette loyauté, qui n'a jamais trahi personne, pour être certain que le pouvoir, pendant sept années, restera entre les mains auxquelles l'Assemblée l'a confié le 19 novembre.

—Nous apprenons de source certaine qu'une députation de Bordelais est arrivée aujourd'hui à Paris pour offrir la candidature, aux prochaines élections, à M. le maréchal Canrobert, en remplacement de M. Amédée Larrieu, décédé.

Malgré les pressantes et respectueuses sollicitations des habitants de Bordeaux, M. le maréchal Canrobert ne s'est pas encore prononcé.

LA SUISSE ET LE CATHOLICISME.—L'interpellation qui devait être adressée au Conseil fédéral suisse au sujet des manœuvres des ultramontains tendant à provoquer l'intervention des puissances signataires des traités de 1815 a eu lieu en sein du Conseil national. Le gouvernement a répondu qu'une enquête était ouverte et que les auteurs et complices des machinations coupables seraient livrés à la justice du pays.

Après la déclaration de la rupture des relations diplomatiques entre le Saint-Siége et le gouvernement suisse, le nonce, Mgr Agnozzi, a adressé à ce dernier une note pour annoncer son départ. Le Saint-Siége et demander au Conseil fédéral de lui offrir à ce sujet sa décision. Prévoyant une réponse négative, Mgr Agnozzi a ajouté que, dans ce cas, il quitterait le territoire suisse non volontairement, mais en cédant à la contrainte. Le Conseil fédéral n'a rien voyé simplement le prélat à sa note du 12 décembre.

—On annonce la mort de M. l'abbé Brasseur de Bourbourg, bien connu du public qui savait par ses intéressants travaux sur l'histoire des nations indigènes de l'Amérique avant la découverte du nouveau continent.

La bibliothèque du savant ecclésiastique renferme quelques ouvrages manuscrits, uniques dans leur genre, tels que *le Codex Chimalpopoca*, le *Manuscrit Cakchiquel* ou *Mémorial de Tecpan-Atitlan*.

—Le dimanche 25 janvier, vingt minutes environ avant le coucher du soleil, un phénomène météorologique que très rarement l'observation scientifique a eu l'occasion d'enregistrer dans l'un ou l'autre de ces deux hémisphères, a eu lieu dans la vallée de Vire, avec une intensité, une durée et un éclat d'aspect des plus caractérisés.

Dans les vallées étroites de la haute Vire et de ses affluents, les gorges profondes formant une brusque solution de continuité dans la chaîne des collines de Normandie, la réfraction de lumière solaire à l'horizon produit souvent un moins opaques de phases tonchant la terre et ses accidents du densité selon la nature et les accidents du sol, une vraie mer de feu, ardente, immeuse, éblouissante, féerique, embrassant jusqu'à 40 degrés en horizon très rapproché et couronné de chandes vapeurs d'un blanc grisatre, avait transformé les flancs et les bases des collines ouest des environs de Vire en un océan incandescent, bondissant et donnant le vertige aux spectateurs, comme les laves volcaniques des grandes éruptions et les périodes généalogiques des lacs sulfureux de la Judée.

En suivant la ligne de dépression des collines dans la direction de sud à nord, l'effet de cet incendie cyclopéen allaient s'affaiblissant, mais restant toujours pore aux horizons les plus lointains, les crêtes culminantes de sinistres lueurs.

Le *Moniteur du Calvados* dit que, vers cinq heures, après l'abaissement du soleil dernier, par la réfraction de la lumière sur plusieurs couches d'air d'une densité différente, il a été donné, pour cinq cents barils de ratifiés.

Le phénomène a duré environ trois quarts d'heure.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle attaque contre la Compagnie du Gaz.

En 1870, quelques-uns des actionnaires qui savaient mettre à profit les dispositions mercantiles de la Législature, se firent voter, par la législature varmoulistes d'alors, un bill qui leur donnait le privilège exclusif d'éclairer la Nouvelle-Orléans et ses habitants avec toute espèce de gaz, et ce, sans limitation de prix pendant 50 ans, à partir de l'expiration de la Charte de la Compagnie du Gaz actuelle. Nous avons dénoncé, à l'époque, les scandales qui ont caractérisé cette vente de cette loi. La compagnie créée par elle s'appelait la "Crescent City Gas Light Co.". Elle croyait entrer en possession de son monopole le 1er avril 1875 ; mais la compagnie actuelle avait obtenu, avant la reconstruction, une loi qui prorogeait sa Charte jusqu'en 1896, et elle a jusqu'ici résisté à plusieurs attaques dirigées contre elle.

Le Crescent City Gas Light Co., vient de renouveler les hostilités en demandant à la Cour Supérieure une injonction pour interdire à la Compagnie du Gaz actuelle de vendre un pied cube de gaz, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, à partir du 1er avril 1875, sous prétexte que la charte de cette Compagnie doit être annulée.

La prétentions est forte, et nous ne croyons pas qu'elle soit soutenable. Néanmoins, nous ne pouvons prévoir quelle sera la décision de la Cour Supérieure. Il est vrai qu'il y a encore des juges à Washington et que la Compagnie du Gaz a de quoi traiter la guerre en longueur et, elle-même, la solution, nous pourrons bien avoir une convention populaire qui ne verra au néant la Compagnie Crescent et autres excroissance des législatures warmothistes.

Les Prisonniers de la Paroisse Grant.

Nous apprenons que les honorables citoyens de la paroisse Grant, qui ont été arrêtés par les sbires de M. Packard, accusés d'avoir refusé de se laisser égorger tranquillement par leurs frères noirs, seront enfin jugés lundi prochain.

Il faut espérer qu'on leur rendra justice, quoiqu'on ne doive pas trop y compter.

Plusieurs dames de la Nouvelle-Orléans ont droit à la gratitude de tous les hommes de cœur pour les soins qu'elles ont prodigués à ces malheureux prisonniers.

De pareils faits peuvent passer impercus, mais le vrai peuple ne les oublie pas, et nous sommes fier de constater qu'il y a encore des cœurs généreux à la Nouvelle-Orléans.

Incendies.

L'incendie qui a éclaté à Algar, dans la nuit de jeudi, était, par de chose après tout. Une cuisine basse en bois, sise rue Patterson, entre Ségure et Bartholomew, appartenant à M. Shore, a été consumée, et les pertes sont évaluées à $500.

Vers une heure et demie, hier après-midi, le feu s'est déclaré dans le magasin de briques, à deux étages, sise au No 161 de la rue St-Claude, appartenant à M. N. Freboun, et inhabitée.

Les dégats sont évalués à $500. On a trouvé dans le grenier de la maison des morceaux de bois arrosés d'huile de charbon, ce qui donne lieu de supposer que le feu est l'œuvre d'un incendiaire.

Un autre incendie.

Vers quatre heures, hier après-midi, le feu s'est manifesté dans le magasin situé aux Bons-Enfants, entre Dubun et Français, appartenant à Frank Guichard, et inhabité de moitié par John Green et par Mme Gomez. La bâtisse a été complètement détruite. Elle était assurée pour $2000 à la Compagnie Hibernia. Les contenus, à M. Green et de Mme Gomez n'étaient pas assurés.

Les flammes ont gagné la maison voisine, à deux étages, coin Français et Bons Enfants, appartenant également à M. Frank Guichard et habitée par lui. Elle a subi le même sort que la première, mais les pertes sont à peu près couvertes par une assurance de $1000 à la compagnie London and Lancashire.

La maison sise au No 150 de la rue des Français, entre Bons Enfants et Morales, appartenant à Mme Joséphine Français et habitée par les veuves Français, a été aussi la proie de l'élément destructeur. Les pertes sont couvertes par une assurance de $1,350 à la compagnie des Marchands.

On ignore la cause de l'incendie.

Quatrième Cour de District.

Un procès assez singulier a été décidé hier par un jury, devant la Quatrième Cour de District, en faveur du demandeur, un certain John Montané, un homme de couleur et un chef Voudou, contre Bertraud Saloy, de cette ville.

Il s'agissait d'une réclamation en dommages, pour l'emprisonnement de Flora, fille de Montané, en 1862, à titre d'esclave, par M. Saloy, qui prétend qu'elle lui appartenait, en vertu d'une hypothèque qui lui avait été donnée par le dit Montané.

Celui-ci a allégué que sa fille était libre en 1862, ayant été émancipée par lui, et qu'il n'avait jamais donné de privilèges sur elle à M. Saloy.

Le jury, après délibération, a condamné M. Saloy à payer la somme de $425 à Montané, à titre de dommages, pour l'emprisonnement de sa fille.

Une Voleuse.

On a arrêté, hier après-midi, une femme répondant au nom de Sabina Cassidy, accusée d'avoir volé plusieurs pièces d'argenterie.

On a trouvé sur sa personne six fourchettes en argent, sept cuillers et deux couteaux argentés.

TEMPERATURE. — 20 Février 1874.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	70	21
12 M.	73	23
3 P. M.	74	24
6 P. M.	74	24

FROID PRODUIT PAR LE FEU.—Le moyen suivant pour abaisser la température des appartements est très ingénieux, malheureusement il ne peut être appliqué à la Nouvelle-Orléans, par la raison péremptoire qu'il n'y a pas de caves :

On s'est longtemps demandé si l'on ne pourrait pas obtenir, l'été, une température plus fraîche dans les appartements, comme on obtient l'hiver, une température plus tiède, au moyen du feu.

Le général Morin a résolu ce problème. Il est parvenu, pendant la saison des grandes chaleurs, à maintenir dans son cabinet une température de 25 à 26 degrés, quand celle de l'air extérieur était de 30 ou de 30 degrés. A cet effet, trois becs de gaz sont placés dans la cheminée et la combustion du gaz détermine l'introduction de 500 à 600 mètres cubes par heure, d'air aspiré des caves. — M. Deville a obtenu le même résultat à l'Ecole normale.

C'est le *froid produit par le feu*.

—Le *Moniteur de l'Empire* publie la lettre suivante du prince chancelier :

"Berlin, le 23 janvier 1874.

"Le nombre des approbations et des témoignages bienveillants qui m'ont relativement aux derniers débats à la Chambre des députés, m'ont été adressés par le télégraphe ou par écrit, est devenu si considérable qu'il ne m'est malheureusement pas possible de donner suite à l'intention que j'avais d'abord de répondre particulièrement à chacune de ces adresses.

"J'aidons l'honneur d'exprimer par cette voie-ci ma très vive reconnaissance pour les preuves de reconnaissance et de confiance qui m'ont été données, à cette occasion, de toutes les parties de l'empire et de l'étranger.

"Prince de BISMARCK."

Le prince chancelier prétendait être dernièrement *Bismarck-le-Hal*, il constate lui-même aujourd'hui qu'il est Bismarck-le-Bien-Aimé.

Il faudrait pourtant s'entendre!

—Deux *bons vigs* sont attablés chez un mastroquet de la rue Camulgende. Ils discutent gravement de la solvabilité.

—Croiriez-vous, père Soiffard, que moi qui vous parle, je ne me suis jamais vu gris!

—Ah! bah!

—C'est comme ça. Quand je suis gris, je n'y vois plus.

—On dit dans le *Figaro* :

Nous avons dit que Victor Hugo a parlé hier à l'Académie française, pour la première fois depuis vingt-trois ans. Nous ne saurions affirmer s'il a osé ou non toucher ses cachets ; mais ce que nous pouvons garantir, c'est qu'il a eu le bon goût de n'en point vanter avec le képi charmant dont le Grand-Théâtre de Bordeaux gardera longtemps le souvenir.

Néanmoins, Olympio a eu son petit accès de vanité blessée.

M. Duvergier de Hauranne, qui ne le connaît pas de vue, ne le reconnaissait pas, lui a demandé :

—A qui a-t-je l'honneur de parler ?

—A Victor Hugo, a-t-il répondu en ayant l'air de faire la question.

Nous serions bien étonné si l'on disait que M. Hugo n'a pas voté pour M. Charles Blanc.

—On lit dans le *Siècle* :

On assure que M. le comte de Chambord aurait écrit à M. Jo marquis de Franclieu une lettre pour le féliciter de la conduite qu'il a tenue à l'Assemblée dans les derniers événements. Ce serait cette lettre qui aurait déterminé dans l'Extrême gauche un mouvement d'opinion très marqué contre les déclarations de la circulaire de M. de Broglie relativement au septennat.

—La nouvelle loi sur les maires vient de recevoir sa première application. M. de Villeneuve, propriétaire du château du préfet du l'Empire, vient d'être nommé maire de Talence (Gironde), en remplacement de M. Laterrade, maire depuis le 4 septembre.

—La chambre de commerce de Bordeaux vient d'adresser à M. le ministre du commerce une lettre où elle croit devoir, selon elle, appeler son attention sur la nécessité complémentaires de précaution ,que la multiplicité toujours croissante des steamers entre l'Europe et l'Amérique rend indispensables.

La chambre montre ensuite qu'il part d'Europe pour les Etats-Unis plus de deux steamers à grande vitesse chaque jour.

La chambre termine en déclarant qu'une convention internationale doit venir au secours du commun accord les routes que devront suivre les navires à vapeur allant en Amérique et ceux qui en reviennent.

—C..... et employé au ministère du Commerce. Il vient de prendre un congé à l'occasion de la mort de son père. C'était la durée qu'il crut pouvoir lui donner.

Hier, le chef du bureau lui remettre sa carte à son employé avec ces mots :

—Prière à M. C..... de nous dire s'il a l'intention de prolonger son congé tant que son père sera mort."

—Pensée d'un caissier en disponibilité

A quinze ans, on n'ose lever les yeux.
A trente, on lève le pied.

Mariés, le 19 février 1874, par le R. P. Ferre, Mr. AMÉDÉE TESTART GROSVAL à Mlle LEONIE BERTIN DE VILLENEUVE, tous deux de cette ville.

Pas de cartes.

La "Gazette" de Shieldsborough, Miss., est priée de reproduire. 21fév—1f

Décédé, vendredi matin, 20 février 1874, à huit heures moins dix minutes, CORINNE, fille unique de Louise Bouché et de feu J. M. E. Félix. Les amis de la famille et ceux de ses frères, Paul, C. P. et John C. Fabre, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, samedi, à trois heures de l'après-midi. Le convoi partira de l'Eglise du Mesnie, au coin des rues St-Charles et Julia.

ENTREPOT DE TAPIS

17..... Rue de Chartres..... 17

A. REGNIMEAU

Importateur et Marchand en gros et en détail, TAPIS—300 rouleaux, anglais et américains, TOILES CIRÉES, pour planchers et tables. NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie. STORES, Corniches, couvertures de tables et de pianos.

RIDEAUX en dentelle et dentelle Nottingham. BROCATELLES, COTELINES, terries, lace, CORNIQUINE, guipure, peluche, &c., &c.

17..... 17

99 HEATH & LARA, 99

Rue du Camp

PRÈS POYDRAS.

MANUFACTURIERS DE CADRES — MARCHANDS-TAPISSIERS.

GLACES françaises et allemandes, CADRES de tous genres, PORTRAITS chromos, gravures et lithographies.

—PAPIER PEINT—

CORNICHES, RIDEAUX dentelle, Stores Nottingham, ETOFFES de tous genres pour rideaux, NATTES Canton et Cocos.

1fév—1m.PF

Home Mutual Insurance Company de la Nouvelle-Orléans,

No 78 DE LA RUE DU CAMP, COIN NATCHEZ.

Assure contre les risques de RIVIÈRES, d'INCENDIES et de MER aux PLUS BAS taux du prime.

J. B. WOODS, Président
A. W. HUNTER, Secrétaire
21 fév—3f

Avis aux contribuables.

Je me charge du paiement de licences de vos fournitures de bureau, épiceries, boucheries, étables, voitures, tavernes, marchands, etc, etc, en détail, &c., &c., &c.

Je me charge du paiement des taxes arriérées de ville et d'Etat, en allouant un délai convenable, et je transporte les transactions par devant le Recorder.

Après la déclaration de la rupture des relations diplomatiques entre le Saint-Siége et le gouvernement suisse, le nonce, Mgr Agnozzi, a adressé à ce dernier une note pour annoncer son départ. Le Saint-Siége et demander au Conseil fédéral de lui offrir à ce sujet sa décision. Prévoyant une réponse négative, Mgr Agnozzi a ajouté que, dans ce cas, il quitterait le territoire suisse non volontairement, mais en cédant à la contrainte. Le Conseil fédéral n'a rien voyé simplement le prélat à sa note du 12 décembre.

Avis aux Dames,

Mme MARIA FERRY, couturière en robes, a l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général qu'elle vient de transférer son atelier de coupe et de confection, au No. 134, rue du Canal, 1er étage.

Un soin spécial sera porté à l'exécution des ordres dont on voudra bien l'honorer.

25fév—1m.T.MAY.J.

Avis aux Parieurs de Taxes.

BUREAU DU COLLECTEUR DES TAXES D'ETAT.

Premier District, No 168 rue Gravier.

Nouvelle-Orléans, le 16 février 1874.

LES CONTRIBUABLES DU PREMIER DISTRICT sont respectueusement informés que les rouleaux de taxes tirés des livres de cette division pour l'année courante sont maintenant faits, et qu'on les paiera promptement en n'ayant à leurs demandes ni frais ni délais.

20 fév—6f N. O. FOLGER, Collecteur.

The United States Business Directory.

On demande un agent général pour l'Etat de Louisiane.

S'adresser " Directory " bureau de l'Abeille.

20fév—2f

BLOOD FERTILIZER

DE LA FABRIQUE D'ENGRAIS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

C'EST le meilleur et le plus complet des engrais chimiques. Il contient la plus grande quantité d'ammoniaque et de phosphorique. Il est adapté spécialement à la culture de la canne à sucre.

Les acheteurs sont priés de lire l'analyse faite par le Dr. Joseph Jones, D. M., professeur de chimie médicale chimique et délégué par le département de l'Intérieur de la Louisiane.

Le fabricant donnant l'analyse, la manière de se servir de l'engrais, et enverra, si on le désire, par la poste, s'adresser à

FORSTALL & DELAVIGNE,
Agents pour la vente des engrais de la Fabrique d'Engrais.

20 fév—6

Kentucky Military Institute,

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.

VACANCES annuelles pendant l'hiver, comprenant décembre, janvier et février. Les classes seront ouvertes et la Faculté au grand complet, Lundi, 2 Février, 1874, à 9:30 par an. C'est le prix le plus bas aux Etats-Unis pour un collège de cet ordre. Adressez pour tous les catalogues à

R. T. F. ALLEN,
3 Jan—3m Parmdale, Kentucky.

PERSEVERANCE RICE MILL.

(MOULIN A RIZ.)

NOUS annonçons à nos amis et aux personnes qui s'intéressent à la culture du riz, que nous avons repris le terrain qui nous a été soustrait par la rue des Champs Elysées. Nous allons construire, immédiatement, sur cette propriété, un moulin de premier ordre et d'une capacité double de l'établissement actuel ; nous y introduirons les dernières perfectionnements qui puissent donner, par jour, cinq cents barils de riz net.

SIEWERD & KIP,
Propriétaires du Perseverance Rice Mill.

17fév—3m

Grande fabrique de Jupons.

CONFECTION et commandes de Peignoirs, Gabrielles, Robes de chambre et Jupons. Coutumes de soirées et pour les villes et bains. Jupons de flanelle de toutes sortes.

Les ordres sont promptement exécutés et avec soin.

MADAME AMÉLIE, de Paris,
1er Etage, 75 rue Chartres, à côté de l'ABEILLE.

Conserves, Comestibles,

PETITS POIS,

Champignons, Truffes, etc.,

De la maison Billet de Paris, à vendre par WASHINGTON MORTON,
17fév—6PP 132 rue Gravier.

HALL'S VEGETABLE SICILIAN HAIR RENEWER.

RENOVATEUR VEGETAL SICILIEN

—DE—

HALL,

POUR LES CHEVEUX,

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à son mérite. Nous savons à même rassurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les croûtes et les pellicules et, grâce à ses propriétés toniques, arrête les cheveux et les empêchent de tomber.

Elle épaissit la chevelure ; dans la calvitie elle rend aux glandes capillaires leur premier vigueur et font repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et exige moins d'application. A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat du Massachusetts s'exprime ainsi, en parlant de ces matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin ; je le considère comme la MEILLEURE PRÉPARATION.

En vente chez tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM

POUR LES FAVORIS.

Notre rénovation exigeant trop de temps et trop de soins en tant qu'il s'agit de favoris, nous avons composé une teinture qui atteint rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par toutes les pharmacies. Prix, cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co.,
NASHUA, N. H.

27 sept—1 an.

Prix de l'abonnement.

1 an.....	$14
6 mois.....	7
3 mois.....	3 50
1 mois.....	1 25
Prix du numéro.....	5 cents

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans ses bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Nous publions pour les souscripteurs à notre édition hebdomadaire renfermant toutes les matières qui ont paru pendant la semaine. Prix $5 par an, et 10 cts le numéro.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle. — Messieurs les sociétaires sont informés que l'assemblée générale trimestrielle aura lieu DIMANCHE, 22 courant, à quatre heures et demie précises.

Par ordre du Président.

Le Secrétaire,
19 fév—4f A. BARBIER.

Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Company, No 12, rue Royale—Nouvelle-Orléans, 14 février 1874.—Une élection de Directeurs, pour l'année courante, aura lieu, au bureau de la compagnie le MERCREDI, 4 mars prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.

15 fév—4t J. N. AUGUSTIN, Secrétaire.

Association d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans—Nile-Orléans, 16 fév.—Avis est donné qu'une assemblée générale des actionnaires de cette société aura lieu le JEUDI, 19 mars 1874, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau No 102 de la rue du Canal, à l'effet de réduire le capital, amender la charte et considérer d'autres questions générales, conformément à l'article XII de la charte.

15fév—4 1 au 19mars Inc. G. LANAUX, secrétaire.

Association d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, 18 février 1874.—AVIS — Les actionnaires qui doivent à l'Association des primes d'assurance, payables par trimestre dans l'année 1874, RECEVRONT UNE REMISE (REBATE) DE 15 p%. S'ILS PAIENT EN les dites primes trimestrielles avant le 1er avril prochain.—Recevant leurs reçus à toute perception pour profits de l'Association dans la présente année, sont invités à les présenter à la clôture de l'année fiscale, soit le 31 décembre prochain.

17fév—1j au 19mars Inc. G. LANAUX, secrétaire.

Orleans Railroad Co.

STATION A LA STATUE DE CLAY,

Escalgoure Canal et Royale.

Tous les chars de cette Compagnie stationnés à l'entrepôt ci-dessus, se rendront au dépôt de Compagnie, Escalgoure Labarre et Gentilly, et transporteront les passagers à $1 par demande.

Du dépôt de la Compagnie, l'itinéraire est comme suit :

Les chars BLEUS se rendent à la rue du Canal, par les rues St-Pierre et Bourgogne ;

Les chars VERTS se rendent à la rue du Canal, par les rues Dauphine et Bourgogne ;

Les chars BOUGE se rendent à la rue Marais, Français, par la rue des Ursulines, et reviennent par les rues Dumaine et Bienville, au dépôt de la Compagnie.

15fév—1m—PF P. TISNÉ, Jr., Secrétaire.

Bureaux du Percepteur des Taxes d'Etat, Second District.

NILE-ORLEANS, Lundi, 26 janvier 1874.

Aux personnes qui n'ont pas payé leurs taxes des années 1871 et 1872.

LE "Funding Bill" étant devenu loi, j'annonce dans l'intérêt de toutes les personnes qui doivent encore des taxes arriérées, que les dites taxes peuvent, aujourd'hui, être payées en trois paiements annuels et égaux, le premier payable immédiatement de la date de cette loi, et les deux autres, un et deux ans après. Et, à compter de la date de cette loi, 1871 et 1872, l'intérêt ne courra plus sur les taxes arriérées, mais sera payé à raison de 1 p% par mois sur la "pénalité", selon l'année et le montant à payer.

27 jan—1m H. H. HARRIS, Percepteur.

Bureaux de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans.—A une élection de Directeurs de cette Compagnie tenue le LUNDI, 2 février 1874, les messieurs ci-après ont été dûment élus Directeurs pour l'année courante :

J. PLAISENT, PAUL F. THÉARD,
JAMES DESBAN, EMILE GA